

Des résultats alarmants, une direction encore en dessous de ses responsabilités

À Bidos, les alertes s'enchaînent : air comprimé contaminé, aspirations IPP HS... et maintenant l'atelier HVOF !!

Les campagnes de mesures réalisées au secteur HVOF ont révélé des niveaux d'exposition au cobalt particulièrement inquiétants.

Les résultats relevés dépassent largement les VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle) et les VLCT (valeur limite de courte durée) recommandées. Autrement dit, le danger est réel, mesuré, connu.

Face à cela, la direction annonce quelques mesures immédiates :

mise à disposition de cagoules Versaflo pour les activités les plus à risque, interdiction de la soufflette.



POUSSIÈRE DE COBALT



La direction face aux risques chimiques :

Pour la CGT, ces annonces ne règlent absolument pas le problème de fond.

Le vrai sujet, c'est l'organisation même du travail.

Le robot HVOF n'a rien à faire au milieu d'une ligne de fabrication.

Oui, les opérateurs de la cabine HVOF sont les premiers exposés. Mais qu'en est-il de l'ensemble de l'atelier titane ?

Qu'en est-il de la contamination de l'environnement de travail ?

Qu'en est-il des salariés qui travaillent à proximité ?

C'est pour cela que la CGT a demandé la réalisation d'une étude surfacique à plusieurs endroits de l'atelier, afin de mesurer concrètement la contamination potentielle de l'environnement de travail.

Depuis plusieurs années, la CGT revendique l'achat d'un second robot, installé dans une zone dédiée à l'HVOF, isolée du reste de la production.

Cette revendication est de bon sens.

Cette revendication protège les salariés.

Cette revendication aurait dû être entendue depuis longtemps.

La CGT a aussi rappelé à la direction une règle simple : le Code du travail impose à l'employeur de réduire l'exposition des salariés au niveau le plus bas possible.

Pas de bricoler autour du danger.

Pas de déplacer le problème.

Pas de faire semblant d'agir.

Respecter une VLEP ne garantit pas l'absence de danger, surtout face à des produits CMR.

Nous avons également rappelé que la direction avait profité de la crise Covid pour revoir des accords dits de « compétitivité », dont l'accord pénibilité de 2004. À cette occasion, certains postes, dont le HVOF, ont été réévalués. Résultat : les salariés concernés ont été déclassés de la classe 1 à la classe 2, passant de 21 jours à 10 jours.

Aujourd'hui, au vu des nouveaux éléments connus, cette situation doit être revue.

Le poste HVOF doit être réévalué en tenant compte de la réalité actuelle : niveaux d'exposition constatés, contraintes supplémentaires, port d'EPI renforcés, conditions réelles de travail.

Mais pour la CGT, le sujet ne se limite pas à quelques jours de pénibilité.



Le but n'est pas de "compenser" l'exposition. Le but, c'est de la réduire au minimum.

Et si l'exposition ne peut pas être supprimée, alors la pénibilité doit être reconnue pleinement.

Les jours attribués ne remplaceront jamais la prévention, ni la suppression du risque à la source.

La CGT a enfin demandé à la direction de refaire une véritable analyse terrain, au plus près du travail réel.

La santé des salariés ne se négocie pas.

Nous exigeons des mesures immédiates, durables et à la hauteur du danger.

Protéger les salariés d'abord. Pas après. Pas à moitié.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort(e)s.

Bulletin de contact et de syndicalisation.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél/Portable : Courriel :

cgt.messierdowtybidos@orange.fr